

EAU & SANTE : l'agence de l'eau Seine-Normandie renforce son engagement pour l'agriculture biologique.

Au terme de la campagne d'engagement initiée en 2015, l'agence de l'eau Seine-Normandie accorde plus de 30 millions d'euros d'aides à l'agriculture biologique sur les aires d'alimentation de captage et élargit son soutien, à toutes les exploitations agricoles du bassin.

UNE COMMISSION DES AIDES EXCEPTIONNELLE

La commission des aides du conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie se tient habituellement tous les 2 mois pour attribuer les aides conformément au programme voté par le comité de bassin. Elle est composée de 17 administrateurs de l'agence, représentants des collectivités territoriales, des usagers, de l'Etat et du personnel de l'agence. Elle est présidée par Alain Vicaud.

Mardi 14 novembre 2017. Une commission des aides exceptionnelle, attribue **6,6 millions d'euros** pour la **conversion ou le maintien de l'agriculture biologique**. Ces aides s'ajoutent aux **24,3 millions d'euros** engagés sur la campagne initiée en 2015, en faveur de l'agriculture biologique sur les aires d'alimentation de captage d'eau potable.

Les dossiers présentés à la commission s'inscrivent dans le cadre du Plan de Développement Rural et Régional (PDRR) et intègrent le soutien à plus de 400 exploitations de Lorraine, Centre Val de Loire, Normandie et Hauts de France.

Le Conseil d'administration a approuvé le **plan de développement de l'agriculture biologique en Hauts-de-France pour 2017-2021**. L'objectif est de faire évoluer les pratiques agricoles tout en créant de la valeur ajoutée pour l'ensemble de la filière. Le plan incite notamment à développer les usages de plus de produits bios locaux dans les cantines scolaires et à préparer l'avenir par l'expérimentation et l'enseignement agricole.

L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE



C'est l'augmentation des surfaces en agriculture biologique sur le bassin Seine-Normandie entre 2014 et 2015

Sur 30 millions d'euros engagés par l'agence de l'eau Seine-Normandie pour la campagne 2015, 18 sont consacrés à la conversion et 12 au maintien à l'agriculture biologique avec respectivement 20 600 ha en conversion et 30 300 ha en maintien. Ces mesures bénéficient également de cofinancements européens (FEADER) dont la part varie en fonction des régions.

La tendance est clairement à la progression, grâce au dynamisme de la profession agricole et à l'extension des aides de l'agence de l'eau à toutes les exploitations du bassin. En Bourgogne, la vague de conversion représente la moitié des surfaces de conversion financées par l'agence.

Outre le financement des mesures « agriculture biologique » des PDRR, l'agence accompagne des associations, chambres d'agriculture et collectivités pour des projets de développement de l'agriculture biologique avec notamment des actions d'animation. L'agence de l'eau aide également les agriculteurs à investir dans des matériels de désherbage mécanique. Elle encourage la filière « bio », en amont ou en aval, avec le financement de la mise en place de stations de semences, de silos de stockage ou de légumeries.

CONTACT PRESSE

Sylvie Brissot 01 41 20 18 08 brissot.sylvie@aesn.fr

Marie-Anne Petit 01 41 20 17 30 petit.marie-anne@aesn.fr

Suivez nous sur twitter [@seine_normandie](https://twitter.com/seine_normandie)